Suivi par le baguage de la migration postnuptiale de la Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla* à La Chaussée-Tirancourt (Somme)

Par Xavier COMMECY



Photo 1 : Fauvette à tête noire femelle - © Bruno TONDELIER

Introduction.

Depuis l'année 2013, je mène un programme intitulé PHENO (PHENOlogie de la migration) sur le site du marais de Tirancourt à La Chaussée-Tirancourt (80), une commune localisée à une dizaine de kilomètres à l'Ouest d'Amiens dans la vallée de la Somme. (Des baguages non protocolés « PHENO » étaient pratiqués antérieurement sur ce site depuis 2008). Ce marais, propriété du Conseil Départemental de la Somme est géré par le Conservatoire des Sites Naturels des Hauts de France

Méthodologie.

Ce programme PHENO demande, pour suivre la totalité de la période migratoire, de baguer au moins une fois par semaine, durant 10 semaines consécutives ; cette période étant centrée du début de la migration de l'espèce ou des espèces cibles à la fin de cette période de migration. Le nombre de filets déployés est libre ainsi que leur disposition et la repasse (diffusion des chants de l'espèce recherchée au moyen de hauts parleurs) est obligatoire. La totalité du protocole est disponible sur le site du CRBPO à cette page : https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article452.

Ce sont les résultats de ce protocole pour l'espèce Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla* que je me propose de présenter dans cet article.

Les séances de baguage sont, dans ce programme, essentiellement réalisées le matin : du lever du jour jusqu'à la fin de la matinée. La repasse est le plus souvent activée quelque temps avant les premières lueurs du jour : les oiseaux de cette espèce migrant de nuit et se posant au matin pour se nourrir et récupérer, la diffusion de leur chant favorise leur pose près des filets. Souvent, en particulier en juillet – août, les filets sont installés la veille au soir et du baguage est réalisé aussi.

Pour chaque séance, sa durée est relevée ainsi que le nombre de mètres de filets utilisés.

Au cours de l'année et d'une année sur l'autre, les filets peuvent être déplacés d'une séance à l'autre mais dans notre suivi ils sont le plus souvent placés aux mêmes endroits.

Pour respecter le protocole, centré sur le passage de l'espèce cible – la Fauvette à tête noire ici, chaque année le baguage commence dans la dernière décade de juillet et se poursuit jusqu'à la première du mois d'octobre voire exceptionnellement la deuxième de ce mois. C'est ainsi que 131 sessions ont été réalisées totalisant 769 heures de baguage, réparties comme l'indique le tableau 1 :

Résultats.

Fauvette à tête noire

Au total, 10 178 oiseaux ont été manipulés, dont 9 363 oiseaux bagués durant ces 10 années. La différence entre ces deux nombres est due aux contrôles : oiseaux capturés, déjà bagués sur place la même année – le plus fréquemment - ou les années précédentes ainsi que quelques rares contrôles d'oiseaux marqués ailleurs, en France ou à l'étranger.

Décade	Juillet 3 D.	Août 1 D.	Août 2 D.	Août 3 D.	Septembre 1 D.	Septembre 2 D.	Septembre 3 D.	Octobre 1 D.	Octobre 2 D.
Nb. sessions	14	12	10	24	19	18	21	11	2
Nb. heures	114,5	73	81,5	130,5	108,5	102	103	51	5

Tableau 1 : Répartition temporelle des séances de baguage analysées

Parmi ces 9 363 oiseaux bagués, 4 558 étaient des Fauvettes à tête noire soit 48.7 %. Ce pourcentage très élevé s'explique par le positionnement des filets, placés dans des endroits favorables à l'espèce – des buissons – et à l'utilisation d'une repasse spécifique. Cette valeur évolue dans le temps au cours des 10 semaines de suivi par l'intensification du passage de l'espèce-cible et par le départ des individus de nombreuses espèces se reproduisant dans le marais : Rousserolles, Phragmites des joncs… (Tableau 2).

Le plus étonnant dans les résultats obtenus est la quasi absence de contrôles d'oiseaux bagués, même d'un jour sur l'autre. Ainsi le nombre de Fauvettes à tête noire contrôlées après un baguage sur place est de 37 soit moins de 1 % (0.81 %). C'est ainsi qu'il m'est souvent arrivé de baguer une centaine de Fauvettes à tête noire un jour et le lendemain, avec les filets placés aux mêmes emplacements… de n'en contrôler aucune ! Elles ont continué leur migration.

Pour caractériser cette migration, le tableau 2 indique également le nombre de Fauvettes à têtes noires baguées par décade ainsi que le pourcentage que cette espèce représente parmi les oiseaux capturés. La période du maximum de passage de fin août à mi septembre est bien marquée et se retrouve chaque année. Ce passage commence doucement à la mi-août et la baisse en nombre d'individus que l'on peut remarquer entre la troisième décade de juillet et la première du mois d'août peut s'expliquer par le départ des Fauvettes à tête noire nicheuses sur le site, en particulier des adultes qui partent plus tôt que les jeunes de l'année.

Dès la troisième décade de septembre le flux diminue – tout en restant élevé – et en octobre l'essentiel des oiseaux ont quitté le site. Rappelons que la Fauvette à tête noire est un oiseau hivernant occasionnel dans la région Picardie (BAWEDIN, 2001).

	Juillet 3 D.	Août 1 D.	Août 2 D.	Août 3 D.	Septembre 1 D.	Septembre 2 D.	Septembre 3 D.	Octobre 1 D.	Octobre 2 D.
Nombre de SYLATR	177	116	319	1062	1030	1018	684	147	5
% de SYLATR	17	16	35	51	67	67	60	34	10
Nb. SYLATR/ h/100m	1.07	1.1	2.72	5.65	6.59	6.93	4.61	2	0.69

Tableau 2 : Nombres et pourcentages de « SYLATR » (= Fauvettes à tête noire) capturées

Nous pouvons, à partir de la dernière ligne de ce tableau représenter ce passage migratoire par un graphique (1) où le nombre de Fauvettes à tête noire capturées est exprimé en fonction du temps de baguage et du nombre de mètres de filets de capture utilisés de manière à comparer ces valeurs. Nous exprimerons ici cette valeur en heure pour 100 mètres de filets de capture.

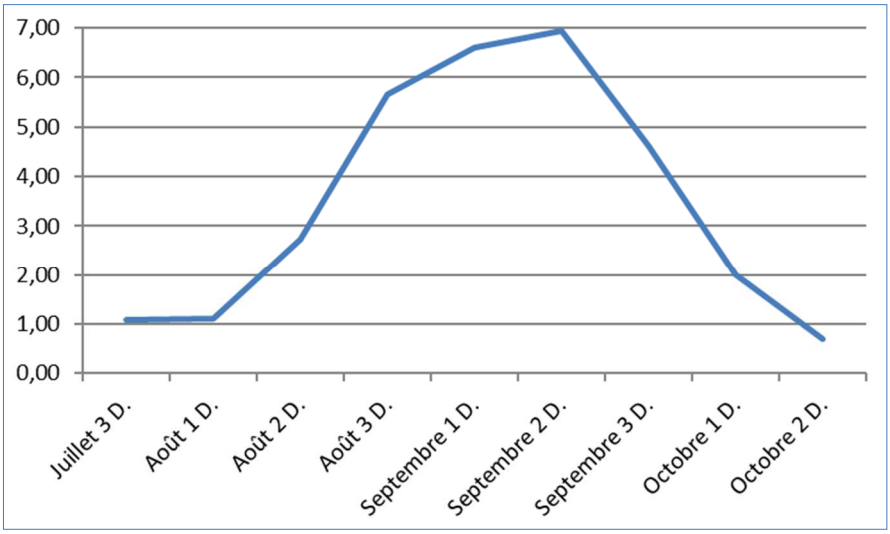


Figure 1 : Nombre de Fauvettes à tête noire capturées en une heure pour 100 mètres de filets de capture pendant la période de suivi.



Photo 2 : Fauvette à tête noire femelle - © A GRIBAUVAL

Et ces Fauvettes, d'où viennent-elles et où vont-elles ?

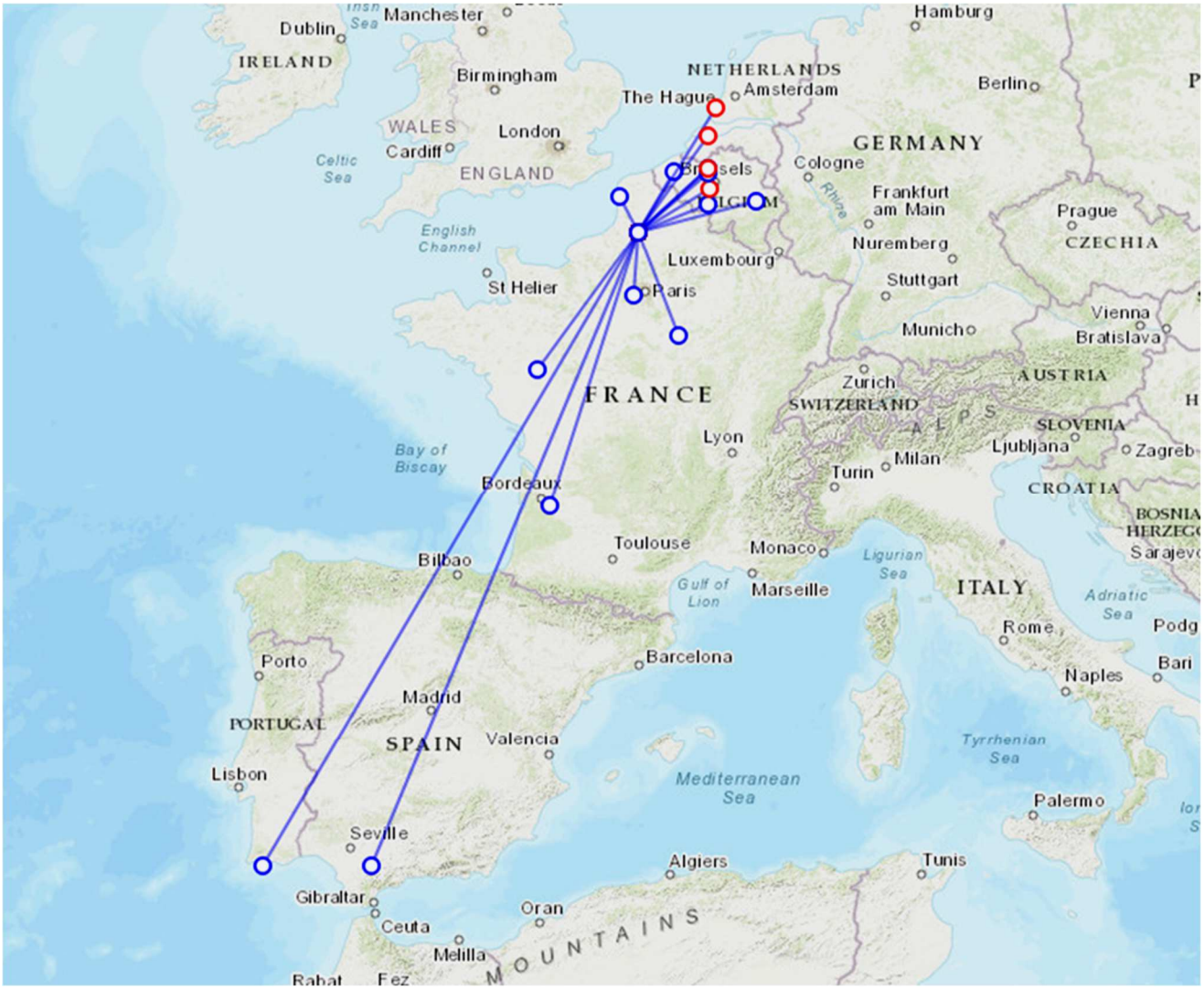
Très peu de données permettent de répondre à ces questions. Sur les 4 558 Fauvettes à tête noire baguées, seulement 12 (0.2%) ont été retrouvées ultérieurement par un autre bagueur.

Certaines l'ont été quelques jours plus tard montrant la poursuite de leur voyage vers le sud :

- près d'Angers 6 jours plus tard ;
- près de Versailles 11 jours plus tard ;
- près d'Auxerre 16 jours plus tard

ou arrivées sur leur probable lieu d'hivernage :

- près de Malaga (sud de l'Espagne) un 3 octobre,
- près de Faro (sud du Portugal un 13 octobre.



Carte 1 : Origine et destination de Fauvettes à tête noire capturées à La Chaussée-Tirancourt (80). (Rond rouge = lieu de baguage ; Rond bleu = lieu de contrôle).

Mais certaines avant leur grand voyage vers les pays plus chauds peuvent remonter vers le nord, cet erratisme est fréquent chez les jeunes oiseaux :
- près de Bruges (Belgique) 16 jours plus tard ;
- à Camiers (62) 4 jours plus tard.

D'autres oiseaux, bagués à La Chaussée-Tirancourt, n'ont été contrôlés par un bagueur que l'année suivante ou plusieurs années plus tard ;
- sur leur site de nidification ou en route vers ce site au printemps : 3 cas en Belgique ;
- en route vers le sud : un près de Bordeaux ;
- sur leur probable lieu d'hivernage en Espagne (région de l'Andalousie, 3 ans et 3 mois après son baguage et à 1590 kilomètres le 4 décembre 2021.)

Encore moins nombreux sont les oiseaux que j'ai capturés qui étaient déjà porteurs d'une bague : 4 cas. Pour ceux qui avaient été bagués quelques jours avant que je ne les capture, deux provenaient de Belgique et deux des Pays-Bas. Il s'est écoulé 12 et 17 jours pour les oiseaux marqués au Pays-Bas ; 2 et 15 jours pour ceux venant de Belgique. Ces oiseaux étaient donc en migration vers le sud. Pour celui bagué le 23 septembre 2019 qui a été pris deux jours plus tard à La Chaussée-Tirancourt, cela représente un déplacement d'un minimum de 80 kilomètres par jour.

Deux autres, bagués dans les Flandres belges seront contrôlés 2 ans plus tard (5 septembre 2020 /16 septembre 2022 pour l'un ; 18 septembre 2020 / 21 septembre 2022 pour l'autre). Ces oiseaux étaient nés près de leur lieu de baguage ou ont-ils été bagués lors de leur migration ? Dans tous les cas ils montrent le passage d'oiseaux venant de Belgique et s'arrêtant dans ce marais de la vallée de la Somme.

La carte 1 visualise les déplacements repérés de ces 15 oiseaux (capture d'écran de CRBPO data consulté le 01 février 2023 ; la carte n'a pas été mise à jour sur ce site après la connaissance des dernières informations, il manque donc quelques trajets).

823	ACRSCI	Rousserolle effarvatte
520	PHYCOL	Pouillot véloce
433	ERIRUB	Rouge-gorge familier
391	PARCAE	Mésange bleue
357	SYLBOR	Fauvette des jardins
285	TURMER	Merle noir
284	ACRSCH	Phragmite des joncs
262	ACRRIS	Rousserolle verderolle
185	PARMAJ	Mésange charbonnière
185	TROTRO	Troglodyte mignon
141	TURPHI	Grive musicienne
138	AEGCAU	Mésange à longue queue
109	CETCET	Bouscarle de Cetti
84	PYRULA	Bouvreuil pivoine
68	EMBSCH	Bruant des roseaux
66	SYLCOM	Fauvette grisette
65	CARCHL	Verdier d'Europe
52	LUSSVE	Gorgebleue à miroir
50	PRUMOD	Accenteur mouchet
45	ALCATT	Martin pêcheur
40	LOCNAE	Locustelle tachetée
26	HIPPOL	Hypolaïs polyglotte
26	PHYLUS	Pouillot fitis
25	CERYLA	Grimpereau des jardins
24	PARNUS	Mésange boréale
22	EMBCIT	Bruant jaune
15	CARLIS	Chardonneret élégant
14	LUSMEG	Rossignol philomèle
11	GARGLA	Geai des chênes
11	MUSSTR	Gobemouche gris
8	DENMAJ	Pic épeiche
6	SITEUR	Sitelle d'Europe
4	FRICOE	Pinson des arbres
3	ACCNIS	Epervier d'Europe
3	FICUCA	Gobemouche noir
3	PICDIS	Pic vert
3	SYLCUR	Fauvette babillarde
2	DENMIN	Pic épeichette
2	REGIGN	Roitelet triple bandeau
2	REGREG	Roitelet huppé
1	ANTTRI	Pipit des arbres
1	ASIOTU	Hibou moyen-Duc
1	CARNUS	Tarin des aulnes
1	COLBUS	Pigeon ramier
1	JYNTOR	Torcol fourmilier
1	LOCLUS	Locustelle luscinioïde
1	MOTALB	Bergeronnette grise
1	PARCRI	Mésange huppée
1	PAPALU	Mésange nonnette
1	PHOOCH	Rougequeue noir
1	RALAQU	Râle d'eau
1	STRTUR	Tourterelle des bois
4805	**Total**	

Tableau 3 : les autres espèces capturées

Autres espèces.

Si les opérations de baguage sont ciblées vers la Fauvette à tête noire, bien d'autres individus d'autres espèces sont aussi capturés. C'est ainsi que nous avons bagués 4 805 oiseaux d'autres espèces. La liste est présentée dans le Tableau 3, elle représente l'avifaune habituellement présente dans un marais de la vallée de la Somme en fin d'été.

Pour quelques uns de ces oiseaux, nous avons aussi eu connaissance de contrôles hors site ; d'autres ayant été capturés déjà bagués. Les informations obtenues sont présentés ci-dessous.

Rousserolle verderolle *Acrocephalus palustris* :
Un oiseau avait été bagué au Luxembourg 2 ans avant ; un autre à Cayeux-sur-Mer l'année précédente avant leur contrôle sur le site.

Une donnée originale a été obtenue : un oiseau bagué le 25 juillet 2016 a été contrôlé en Slovénie (1022 kilomètres plus loin) 27 jours plus tard. Soit une vitesse de migration minimale de 38 kilomètres par jour.

Cet oiseau nous montre ainsi une voie orientale de migration postnuptiale de cette espèce. (Un oiseau bagué en 2006 – donc hors de ce protocole PHENO - a été contrôlé 9 jours plus tard en Belgique, illustrant la fréquente dispersion vers le nord des jeunes oiseaux avant leur départ vers le sud).

Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus*
Un oiseau contrôlé 8 jours après son baguage au lac de Grand-Lieu (44) soit à 423 kilomètres et une vitesse de migration minimale de 53 Kilomètres par jour.

Un oiseau bagué dans le Nord (59) à Mont Bernachon, contrôlé 8 jours plus tard et trois oiseaux bagués en Belgique contrôlés 3, 7 et 17 jours plus tard. Pour l'oiseau contrôlé trois jours après son baguage, il avait parcouru au moins 134 kilomètres. Ces 4 contrôles montrent la migration vers le sud de l'espèce en fin d'été.

Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*
Deux oiseaux bagués en Belgique ont été contrôlés. Pour l'un, le contrôle a eu lieu deux jours après son baguage (vitesse minimale : 135 kilomètre par jour), un autre après 4 jours et 263 kilomètres et encore un autre après 10 jours et 174 kilomètres.

Un de « nos » oiseaux est remonté vers le nord et a été contrôlé en Belgique, 2 jours plus tard, à 182 kilomètres de la Chaussée-Tirancourt (vitesse minimale : 91 kilomètre par jour). La dispersion vers le nord est remarquée aussi pour cet oiseau bagué dans l'Eure et contrôlé 14 jours plus tard. Quant à l'oiseau contrôlé à Saint-Omer (62), était-il un reproducteur local ? Il s'est écoulé cinq ans depuis son baguage.

Une seule donnée acquise vers le sud, en Navarre (Espagne) et plus d'un an après le baguage.

Locustelle tachetée *Locustella naevia*
Il y a peu de contrôles de cette espèce ; un oiseau bagué le 18 août 2015 l'a été au lac de grand-Lieu (44) 30 jours plus tard.

Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica*
Un contrôle sur son probable lieu d'hivernage d'un oiseau bagué le 16 août 2015 et retrouvé en Catalogne : 1039 kilomètres parcourus en au maximum 34 jours.

Grive musicienne *Turdus philomelos*
Une intéressante donnée d'un oiseau bagué le 18 octobre 2013 et contrôlé à Biscaye (Espagne) 821 kilomètres plus loin qui ont été parcourus en, au maximum, 8 jours soit 102 kilomètres par jour au minimum.

Un autre oiseau a été retrouvé près de Caen (14) l'hiver suivant son marquage.

Conclusion.

Ces résultats de baguage, sur un pas de temps assez long, ont montré l'intérêt de cette méthode pour la connaissance de morceaux de vie d'oiseaux communs de nos marais. Et le suivi continue !

Bibliographie

BAWEDIN V. (2001), L'hivernage de la Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla) : premier bilan sur un demi siècle. L'Avocette 2001-24(1) 2 p.21-25.



Photo 3 : Fauvette à tête noire mâle - © Bruno TONDELIER

Xavier COMMECY
4 place Godailler Decaix
80800 Gentelles
xavier.commecy@wanadoo.fr